



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N° 2020-08
Séance du 25/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : Signature d'une convention avec le Département dans le cadre du dispositif YES+

DATE DE LA CONVOCATION : 19/06/2020

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL,
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE DES YVELINES : 21/07/2020

DATE DE PUBLICATION OU DE NOTIFICATION : 21/07/2020



La présidente,

C. Doucerain
Caroline DOUCERAIN

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE	14
PRÉSENTS	11
REPRESENTÉS	2
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	13

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à 14 heures,

Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMEs Caroline DOUCERAIN - Arlette PEYTOUR - Houria BENSEKHRIA - Odile CONROY - Sylvie PERRAUD - Maryvonne AFFAIROUX - Elsa DOUMENS - Sylvie GÉRARD - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Luc ROCUET - François DONCOEUR

ÉTAIT REPRÉSENTÉ :

MME Nicole MARCHAIS ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD
MME Claude MASSÉ ayant donné pouvoir à MME Arlette PEYTOUR

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

MME Kahina ANDRADE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Arlette PEYTOUR

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Yvelines n°2020- CP-7250 du 19 juin 2020 approuvant la présente convention ;

VU le projet de convention du Département des Yvelines définissant les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place le dispositif YES+ pour les personnes âgées isolées sur la commune ;

Entendu l'exposé de Mme Arlette PEYTOUR, Vice-présidente,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention du Département des Yvelines dans le cadre de l'appel à candidature, au moyen d'une participation correspondant à la rémunération des agents de convivialité employés, pour la mise en œuvre durant l'été 2020 du dispositif YES+ sur son territoire ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer une convention avec le Conseil départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif YES+ ;

ENGAGE le CCAS à réaliser au mois de juillet, d'août et/ou de septembre 2020 les actions suivantes :

- recruter et encadrer les agents de convivialité (personnes de plus de 16 ans, lycéens, étudiants, ou en recherche d'emploi), selon les modalités définies dans le cahier des charges de l'appel à candidatures) ;
- identifier les personnes âgées isolées auxquelles proposer des visites et des activités ;
- assurer la gestion, la coordination interne et l'évaluation du dispositif sur son territoire ;

DIT que les agents seront couverts par une assurance au même titre que les agents communaux ;

DIT que le centre communal d'action sociale s'acquittera de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ;

DIT que le soutien financier sera versé, par le Département des Yvelines, au partenaire intégralement et en une seule fois après envoi d'un appel de fonds par ce dernier ;

DIT que les dépenses et recettes relatives à ce dispositif seront inscrites au budget primitif 2020 ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NE PREND PAS PART AU VOTE	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	13
MAJORITÉ REQUISE	8
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 10/07/2020

La présidente,

Caroline DOUCERAIN